Image not found or type unknown

Congé donné par un bailleur dont le bail commercial expire

Par **French75**, le **28/05/2014** à **20:23**

Bonjour,

Je suis locataire d'un logement meublé géré par un bailleur privé.
Celui-ci m'a donné congé il y a quelques semaines en me demandant de libérer le studio le 31 mai, car leur bail commercial expire fin juin.
Ils m'ont proposé une solution de relogement dans une autre résidence du groupe.
Est-ce légal de me donner congé alors que le bail que j'ai signé initialement expire le 2 septembre ? Et ce simplement parce qu'ils ne veulent plus poursuivre l'exploitation de la résidence.
Personnellement je souhaite rester.

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés